

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Localité :	E-mail :
Téléphone fixe / portable (joignable pendant les heures de bureau) :	
(No de client) :	(Gérance) :

MINIMAX**38.-**

Raccordement au réseau
+ de 120 chaînes TV
Application net+ TV Mobile



Une ligne téléphonique fixe
Le Bouclier : filtre anti-spam téléphonique
Application net+ Softphone



Internet 3 Mbps
WiFi intégré

Les prix ci-dessus sont des montants mensuels, exprimés en francs suisses (CHF), toutes taxes comprises.

Informations complémentaires et remarques importantes



Informations complémentaires téléphonie

- Nouveau numéro (021 565 7x xx) ou
- Reprendre mon numéro actuel : _____ *
- Inscription dans l'annuaire
- Indication 'Pas de publicité' dans l'annuaire et activer LE BOUCLIER (filtre anti-spam téléphonique)

* joindre la 'Procuration pour la portabilité de numéros' + copie de votre dernière facture

Remarques importantes

- La ligne téléphonique est de type analogique. Les appareils à numérotation par impulsions ainsi que les appareils ISDN ne sont pas supportés.
- La ligne téléphonique ne fonctionne pas en cas de coupure de courant. Pour cette raison, il n'est pas conseillé de l'utiliser pour des systèmes d'alarme ou de sécurité. Le client dégage SEFA de toutes responsabilités relatives à une telle problématique.
- La ligne téléphonique est fournie sur le câblo-modem/routeur, à proximité d'une prise télé réseau. La reprise de votre installation téléphonique intérieure nécessite l'intervention, à vos frais, de votre installateur électricien.
- La mise en service ne comprend pas de travaux tels que : ajout de prise, percements, pose de canal, dissimulation des câbles dans un canal existant ou derrière une plinthe.
- Nous ne pouvons garantir que le WiFi intégré dans notre câblo-routeur couvre l'ensemble de votre logement. L'extension de portée (répéteurs, access points,...) est à planifier avec votre prestataire informatique habituel. Selon les conditions ou les appareils utilisés, la vitesse du WiFi peut être inférieure à celle de l'accès internet. Le WiFi peut être désactivé sur demande.
- Si vous avez un système de câblage multimédia (BKS HomeNet ou autre), veuillez vous assurer auprès de votre installateur électricien que vous serez en possession des câbles nécessaires le jour de la mise en service.
- La ligne de base Swisscom est automatiquement résiliée lors de la portabilité de votre numéro ; le délai standard est de 2 mois pour la fin d'un mois. **Les autres services (accès internet xDSL, autre opérateur de télécommunications, ...) doivent être résiliés par vous-même. Vérifiez les délais et conditions de résiliation auprès de chaque opérateur.**
- Les forfaits téléphoniques n'incluent pas les numéros surtaxés ou à valeur ajoutée. Veuillez vous renseigner en cas de doute (par exemple : en Suisse : 084x ; en France : 08)

J'ai pris connaissance des 'Remarques importantes' et des 'Conditions générales Multimédia SEFA'

Lieu, date et signature :

Ce document doit être complété par la personne au nom de laquelle le raccordement actuel est enregistré ou son/sa époux/-se. Les coordonnées ci-dessous doivent correspondre à la facture de votre opérateur actuel. Veuillez SVP joindre une copie de votre dernière facture.

Nom / Entreprise _____
Prénom _____
Adresse _____
No postal + localité _____
Opérateur actuel _____
Type de ligne Analogique ISDN

Les numéros pour lesquels je désire effectuer la portabilité sont :

1. 02 _ _ _ _ _

2. 02 _ _ _ _ _

Je souhaite transférer mon/mes numéro(s) pour la date du _____

Vérifiez les délais de résiliation auprès de votre/vos opérateur(s) actuel(s). Si la date mentionnée ne respecte pas ces délais, les frais que cette résiliation anticipée serait susceptible de provoquer sont à votre charge. Le délai de résiliation standard Swisscom est de 2 mois, pour la fin d'un mois. La demande doit nous parvenir au minimum 3 jours ouvrables avant la fin du mois en cours.

Avec cette procuration, je donne pleins pouvoirs à SEFA, 1170 Aubonne, et ses partenaires pour :

- Effectuer la prise en charge des numéros ci-dessus chez mon opérateur actuel.
- Résilier mon contrat chez mon opérateur actuel. La résiliation ne concernera que la ligne de base des numéros concernés.

Je certifie être :

- La personne au nom de laquelle le raccordement actuel est enregistré
- Son/sa époux/-se (prénom, nom) _____

Lieu, date

Signature

1. L'abonnement est conclu pour une durée de 1 année au minimum. La facturation s'entend mensuellement et tout retard de paiement de plus d'un mois peut entraîner l'annulation immédiate du contrat ainsi qu'une déconnexion du réseau. La résiliation du contrat se fait par écrit avec un préavis d'un mois, pour la fin d'un mois.
2. SEFA se réserve le droit de refuser un client ainsi que de résilier le contrat d'un client ou de modifier les prix et les modalités de l'abonnement avec un préavis d'un mois.
3. SEFA met à disposition du client un accès permanent au réseau Multimédia SEFA et à Internet. Les frais supplémentaires tels que l'achat et l'installation du matériel informatique (hardware ou software) de l'ordinateur sont à la charge du client.
4. Les prestations d'installation des produits Multimédia incluent : le remplacement de la prise TV existante si nécessaire, le câble de liaison entre le câblo-modem et la prise TV (max. 9m), le branchement du câblo-modem et de la box, les explications de base sur le fonctionnement. Les travaux d'installations fixes (ajout de prise TV, percements, canal à câbles, etc...) ne sont pas compris.
5. Les services Multimédia SEFA sont réservés à l'usage exclusif du client.
6. Le client est lui-même responsable de la protection de son installation et de ses données contre l'usage illicite ou un accès par des tiers. SEFA ne peut être tenue en aucun cas pour responsable de la perte de données provenant de telles utilisations ou de l'accès par des tiers ainsi que du détournement des données transportées sur le réseau à des fins illicites.
7. Le client s'engage à utiliser l'infrastructure uniquement dans le cadre des lois et usages en vigueur en Suisse. Le client connaît la nature du réseau Internet, ses performances et le type d'information qui y est disponible et accepte de l'utiliser tel quel. Le client ne pourra jamais rendre SEFA responsable des performances des réseaux ou du contenu de l'information. Le client prend acte que certains de ces contenus peuvent être de nature offensante, choquante ou erronée. Le client est responsable pénalement de ses propres actes et dégage SEFA de toute responsabilité en cas de poursuites judiciaires à son encontre.
8. SEFA s'efforce de garantir une qualité irréprochable pour le service Multimédia SEFA dans les limites de ses ressources internes et selon l'état actuel de la technique. Elle est toutefois en droit de restreindre ou de suspendre complètement les prestations en cas de force majeure ou d'événements liés à l'exploitation du réseau. Le niveau de service (SLA) de l'accès internet est de type 'best effort'. Cela signifie que SEFA transmet les données le mieux et le plus rapidement possible afin que l'utilisateur dispose de la bande passante correspondant à son abonnement ; cependant, il est possible que la bande passante soit diminuée. De son propre chef, le client doit prendre toutes les mesures préventives nécessaires pour éviter des dommages, dont notamment la perte de données, qui pourraient survenir suite à des problèmes techniques. Le client n'a droit à aucune indemnité pour tout dommage consécutif directement ou indirectement aux restrictions ou interruptions de fourniture de prestations Multimédia SEFA.
9. Le câblo-modem et le boîtier multimédia (la box) restent la propriété de SEFA et doivent être restitués immédiatement lors de la résiliation de l'abonnement. En cas de détérioration ou de non restitution de ces équipements, ceux-ci seront facturés au client.
10. En cas de panne, le client doit préalablement s'assurer que ce n'est pas son équipement personnel qui est en cause. Le câblo-modem et le boîtier multimédia (la box) ne doivent en aucun cas être ouverts.
11. SEFA peut, en cas de violation du présent contrat, supprimer la connexion sans préavis ni dédommagement. Le client se verra contraint de s'acquitter envers SEFA des dommages et intérêts causés par la violation des articles du présent contrat.
12. Le for juridique est à Aubonne.